



**ÉTATS-UNIS – MESURES ANTIDUMPING VISANT CERTAINES
CREVETTES EN PROVENANCE DU VIET NAM**

COMMUNICATION DE L'ORGANE D'APPEL

La notification ci-après, datée du 7 avril 2015 et adressée par le Président de l'Organe d'appel au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée aux Membres conformément à l'article 17:5 du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends.

J'ai l'honneur de vous transmettre une copie du rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire *États-Unis – Mesures antidumping visant certaines crevettes en provenance du Viet Nam*, WT/DS/429/AB/R. Ce rapport sera distribué aujourd'hui à 16 heures aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce, conformément à l'article 17:5 du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends. Il est confidentiel jusqu'à sa distribution. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient M. Thomas Graham en qualité de Président de la section, et M. Ujal Singh Bhatia et M. Peter Van den Bossche en qualité de membres.
